

# LA VOIX DE BASTIAT

Anciennement *Lumières Landaises*.  
Bulletin du Cercle Frédéric Bastiat ([www.bastiat.net](http://www.bastiat.net))

N° 118. 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Directeur de la publication :  
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat  
146, rue des Hauts du Lac  
40440 Ondres

Tél : 05 59 45 36 47

E-mail : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com)  
(modalités d'inscription au Cercle  
au bas de la dernière page)

ISSN : 2742-4561

« L'isolement est quelque chose de pire que ce qu'il y a de pire dans l'État social, j'avais raison de dire qu'il met nos besoins, à ne parler que des plus impérieux, tout à fait au-dessus de nos facultés. (...) Comment l'Échange, renversant cet ordre à notre profit, place-t-il nos facultés au-dessus de nos besoins ? (...) Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénûment et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe ? (...) L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière ; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société. »  
Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, l'Échange* (1850).

## Éditorial

### Triste anniversaire

Cela a fait un an le 16 mars<sup>1</sup> que les Français sont passés, d'un système encore relativement libre à un système de liberté conditionnelle, de liberté surveillée, voire d'enfermement.

L'alibi de l'État pour la restriction des libertés et son intrusion violente dans la vie privée est la COVID. C'est aussi grâce à elle qu'il a fait rentrer la peur dans le cerveau des gens.

Le résultat est que la population effrayée est sous son contrôle. Facilement manipulable, elle réclame sa soumission. Oubliant, grâce à la longueur de la crise, que l'État est le seul responsable des souffrances qu'elle endure. Elle oublie sa « main rude » qui l'opprime, elle ne voit plus que sa « main douce » qui la subventionne<sup>2</sup> pour, dit-il, faire passer le cap « de la COVID » en attendant, promet-il, des jours meilleurs. L'État a donc intérêt à la rendre, ou à la faire croire, plus grave qu'elle n'est, et à la faire durer. Il a besoin de confusion.

La science c'est douter et chercher à comprendre. Les débats entre scientifiques, entre médecins, sont monnaie courante. Au bout d'un certain temps, de la libre pratique et de l'expérience émerge sinon une vérité, du moins un consensus.

Dans le cadre de la COVID, les politiques s'en sont mêlés. Ils en ont tout de suite défini les dogmes : la maladie est grave, certains traitements sont « haram », la gestion doit être politique par un seul homme entouré d'un comité secret, la coercition sociale puis le vaccin sont les seules solutions, ceux qui pensent différemment sont des charlatans. Suite à quoi un certain nombre de « scientifiques », qui leur étaient utiles, se sont répandus dans les médias. À partir de là le débat était faussé. Émettre une idée ou une hypothèse, vous faisiez classer dans le camps des « anti » ou des « pro », gouvernement, Raoult etc... La discussion tournait alors autour de cette étiquette et des personnes, mais pas sur l'hypothèse elle-même. La concorde n'était plus possible.

Un dogme n'a rien de scientifique et ne peut être l'objet d'un débat, d'où l'anathème lancé contre les dissidents de la pensée unique, appelés « complotistes ».

La prise en charge dogmatique, irrationnelle, erratique et incohérente est voulue :

— Pour le pouvoir qu'elle confère. Des mesures de bon sens n'ont pas besoin d'être imposées par une autorité. Elles s'imposent d'elles-mêmes. Les mesures incohérentes doivent être imposées par la force d'un pouvoir légal. Ce dernier justifie ainsi son existence.

— Pour désorienter les gens et leur faire perdre leurs repères. Cette pagaille donne l'impression que personne ne sait et que personne n'est d'accord. Surtout pas les « scientifiques » ou les « médecins » dont les passages multiples dans les médias laissent une impression de cacophonie. À cause de cela la majorité des gens ne sait plus reconnaître le vrai du faux, le bien du mal, le juste de l'injuste. Parce que l'Homme n'aime pas les incertitudes, qui sont insécurités, il peut renoncer à la réflexion pour se réfugier dans le dogme assené par le politique, la nomenclature et les médias « mainstream ». C'est ce que font bien des Français qui abandonnent tout esprit critique. Ils renoncent à faire appel à leur bon sens, ils se soumettent aux directives étatiques.

— Pour faire croire que Macron cherche à tout prix à éviter la coercition sociale la plus dure, signifiant qu'il sait résister aux pressions pour « l'intérêt général ». Si la propagande montre que la COVID est hors contrôle c'est qu'il aura été « trop gentil ». C'est ballot. Il sera alors « obligé » d'être très sévère avec ces gamins de Français qui n'ont pas suivi les consignes. Ceux-ci lui sauront gré d'avoir essayé de les épargner, et seront reconnaissants pour un châtiement que beaucoup finissaient par réclamer. Ils auront quitté l'incertitude des hésitations savamment orchestrées, pour la certitude de la coercition dure. Ils auront trouvé un vrai chef pour 2022...si les présidentielles ont lieu.

« Y a-t-il un pilote à l'Élysée » s'interroge *Valeurs Actuelles* dans son numéro 4400 du 25 au 31 mars 2021. La première réponse qui vient à l'esprit, devant l'effondrement du pays et la pagaille qui règne en France, est « non. » Mais elle pourrait bien être « oui il y a un pilote »... et machiavélique ! *"Je n'ai aucun mea culpa à faire" (...) "Sans doute que dans les prochains jours et les prochaines semaines nous aurons des nouvelles mesures à prendre"*<sup>3</sup> À méditer...

Ces souffrances prolongées finissent par peser d'un tel poids que les gens sont prêts à tout et n'importe quoi pour que ça cesse. Pour revenir à la vie « normale » (accéder aux restaurants, salles de sport, de spectacle...), ils sont prêts à accepter, et à imposer

<sup>1</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/16/adresse-aux-francais-covid19>

<sup>2</sup> <http://bastiat.org/fr/lEtat.html>

<sup>3</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/je-nai-aucun-mea-culpa-%C3%A0-faire-emmanuel-macron-na-aucun-regret-de-ne-pas-avoir-reconfin%C3%A9-la-france/ar-BB1eYXyy>

aux autres, le maintien d'une oppression quotidienne (par exemples des jauges, des masques en permanence ou presque, des amendes...), les règlements de plus en plus intrusifs dans leur vie privée avec le flicage numérique de chaque instant (par exemple le pass-sanitaire »). Ils oublient qu'une vie dans ces conditions n'a rien de « normal ». Ils oublient qu'en acceptant de renoncer à leur Liberté, ils acceptent de renoncer à leur Humanité.

Ces mesures de coercition sociale sont plus qu'infantilisantes. Elles réifient les personnes.

« *Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme. C'est de ces trois choses qu'on peut dire, en dehors de toute subtilité démagogique, qu'elles sont antérieures et supérieures à toute législation humaine. (...)*

*Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, puisque ce sont les trois éléments constitutifs ou conservateurs de la Vie, éléments qui se complètent l'un par l'autre et ne se peuvent comprendre l'un sans l'autre. »<sup>4</sup>*

Personne ne connaît vraiment la cinétique de la COVID<sup>5</sup>, ni ce qui arrêtera le virus, ni s'il arrêtera un jour de circuler. Aujourd'hui, pour ce qui concerne ce coronavirus, croire que l'on peut parvenir, par volontarisme, au « zéro virus » est une vue de l'esprit. Donc il

faut vivre avec. Le retour à la vie normale ne dépend pas du virus mais de la politique. Il faut rappeler sans cesse que le basculement totalitaire de la France est dû à une décision purement politique. Une autre décision politique pourrait y mettre fin immédiatement. Ce qui signifierait ne plus avoir peur, faire appel au bon sens, à la responsabilité personnelle, prendre en charge médicalement la COVID.

Malheureusement l'État a la propension de s'étendre sans cesse et de ne jamais revenir en arrière. « *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possible en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles.* » Frédéric Bastiat — *À Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Saint Sever (1846)*. Avec les mesures de coercition sociale et le flicage numérique qui la complète, une dystopie est devenue réalité. La France est bien entrée dans une ère nouvelle... mais totalitaire. Il est à craindre qu'elle se pérennise.

Patrick de Casanove  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Retrouvez cet article et bien d'autres sur notre site [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net)

## Le Référendum d'initiative citoyenne. Les droits référendaires : enjeux, usages, coûts. Conférence du 24 octobre 2020

Par François Garçon,  
*Historien Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne, Président de  
Démocratie directe pour la France,  
Vice-président de la Chambre de  
commerce suisse en France (section  
Île-de-France)*



François Garçon

À l'automne 2018, l'acronyme « RIC » surgit dans les médias français. Déjà croisé dans les années 1970-1990, le référendum d'inspiration citoyenne s'entend cette fois sur les ronds-points qu'occupent les « habitants des territoires », selon l'expression consacrée. Le Référendum d'Initiative Citoyenne reprend une revendication de démocratie directe, déjà formulée par de nombreuses personnalités tout au long du siècle dernier, mais inapplicable au regard du modèle politique français, modèle centralisé à l'extrême, jacobin, étatiste, élitaire, technocratique, qui se méfie du peuple et des mouvements sociaux, générateurs de désordres parfois violents. Le RIC a encore un air de famille avec le RIP, le Référendum d'Initiative Partagée, prévu par l'article 11 de la Constitution, telle que révisée en 2008. Pour mémoire, un référendum peut être désormais organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, par au moins 185 députés et sénateurs, sur un total de 925, et doit être soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Pour le dire de manière triviale, le RIP, dont on a tant parlé, est une « bonne blague ». Dans ces conditions, il y a mieux à faire : s'intéresser aux droits référendaires là où ils signifient quelque chose, où ils ont un poids réel. Après une brève présentation des esquisses de démocratie directe en France, je m'intéresserai à ces droits et à leur usage en Suisse pour enfin, dans une troisième partie, voir comment ils pourraient être adaptés à la France, de la manière la plus consensuelle possible.

### Démocratie directe, état des lieux en France

Le RIC exprime une demande de démocratie autre que celle qui consiste, dans nos régimes démocratiques, à envoyer tous les 4 ou 5 ans un représentant dans une assemblée sur laquelle les citoyens n'ont aucune prise. Ces élus du peuple sont, dans notre système, les seuls habilités à écrire la loi, et notamment à voter les impôts. Avec la démocratie directe, le scénario change : les élus cessent d'avoir le monopole de production normative. Il la partage avec les citoyens, leurs mandants. Dans les régimes de démocratie directe (ou semi-directe), les lois sont corédigées par les citoyens, ou peuvent l'être. Si, pour des raisons de commodité, les citoyens s'en remettent à des élus, ces mêmes citoyens disposent du pouvoir légal de surveiller le travail de leurs mandataires, de le corriger si nécessaire, de contrôler l'action du gouvernement et de son administration, tout cela dans le cadre de la loi. Il est important de souligner que l'arme dont disposent les citoyens est une arme pacifique, nommé le vote. Pour ce qui est de la démocratie directe, aucune constitution française ne semble y avoir fait référence, comme si, après les délires meurtriers de 1789 et des années suivantes, le peuple était potentiellement enchaîné aux débordements irrationnels. Seules, vers la fin des années 1980, quelques individualités, comme Yvan Blot notamment, se sont employées à médiatiser la notion de démocratie directe en France. C'est donc à la surprise générale que tout récemment, sur les ronds-points, on a entendu des Français réclamer le RIC, exiger une « démocratie directe, comme en Suisse ».

Comment expliquer qu'après tant d'années d'omerta, tant de la part des politiques que des intellectuels et universitaires, cette demande de démocratie directe se soit ainsi fait entendre ? Je n'ai pas d'explication au retour de cette revendication, comme si le moment de la démocratie directe était enfin arrivé en France, comme si les vieilles recettes de la démocratie représentative avaient fini par montrer leurs limites dans l'endettement sans fin de notre modèle social, dans le délabrement des services publics, dans la cupidité cynique d'une élite rentière et inefficace, s'abritant

<sup>4</sup> [http://bastiat.org/fr/la\\_loi.html](http://bastiat.org/fr/la_loi.html)

<sup>5</sup> <https://www.bastiat.net/dans-la-crise-sanitaire-letat-joue-sa-survie/>

derrière l'argument du mérite scolaire pour piétiner le bien commun.

Pourtant, comme si le couvercle de la cocotte ne pouvait plus contenir la vapeur, des expériences microscopiques de démocratie directe ont été menées dans des villes françaises ces dernières années. A l'occasion, les citoyens ont voulu et pu donner leur avis sur les dépenses communales, sur l'affectation des subventions municipales, etc. Parmi d'autres, j'ai choisi trois exemples d'amorces de démocratie communale, librement inspirée par la démocratie directe.

À Saillans, commune de 1300 habitants de la Drôme provençale, l'équipe municipale avait instauré une sorte de démocratie participative, des citoyens se réunissant pour débattre de sujets touchant au bon fonctionnement de la cité. Tout au long de l'expérience, le village a fait l'objet d'une attention médiatique particulière, les équipes de télévision campant carrément à l'année dans l'enceinte communale pour assister à l'émergence d'une démocratie de base, que l'on claironnait comme étant exemplaire. Las. L'équipe qui avait promu cette forme de démocratie participative a été battue aux élections municipales de 2020 et, pour avoir rencontré cet été le nouveau maire de Saillans, il semble que les administrés, dans leur grande majorité, en aient eu rapidement assez de ces groupes de retraités et de militants en quête d'actions qui, au terme d'assemblées réduites, bavardes et parfois interminables, prétendaient faire le bonheur de tous.

Autre expérience, à Angers en 2018. Portés par la ville, une soixantaine de projets, devenus 16 au final, devaient se partager un million d'euros, soit 0,8% du budget de la ville. La participation électorale ne fut pas au rendez-vous puisque, nonobstant une logistique itinérante dans la ville, elle plafonna à 7,5%. Posé autrement, 92,5% des électeurs d'Angers se désintéressèrent du scrutin et de ses enjeux municipaux. Il est vrai qu'ils avaient à choisir entre des ruches urbaines, des pédaliers pour recharger les batteries de téléphones portables, etc.

La dernière expérience en date inspirée de la démocratie directe en France est la Convention citoyenne sur le climat, bâtie sur le tirage au sort et sur une base volontaire, une vaste plaisanterie, comme semblent s'en apercevoir les 150 cocus qui l'ont animée.

Voilà donc trois expériences, sympathiques pour certaines, mais sans envergure ou, comme la montrée la Convention citoyenne sur le climat, dépourvues de force contraignante : les 150 propositions sont aujourd'hui sur une étagère à l'Élysée, prêtes à passer au broyeur, si cela n'a pas déjà été fait.

Après ce rapide survol de faits et d'anecdotes se rapportant à la démocratie directe en France, il est temps de passer à des interventions de citoyens qui ne votent pas pour décider où installer une borne interactive permettant de connaître les horaires d'ouverture de la salle des fêtes, mais pour savoir s'il faut ou non dépenser 6 milliards d'euros pour renouveler la flotte aérienne de combat, instaurer un revenu de base universel, supprimer l'armée, ouvrir les magasins le dimanche, encadrer le salaire des patrons dans les grandes entreprises, expulser les criminels étrangers, légaliser le cannabis, repousser l'âge de la retraite, sortir du nucléaire, revenir sur le droit à l'avortement, instaurer un salaire minimum, prolonger une ligne de tram, supprimer le statut des fonctionnaires, etc. Nous sommes en Suisse, pays de 8,6 millions d'habitants. S'y est tenu le tiers des 1700 occurrences de démocratie directe recensées sur la planète. Plutôt que de nous acharner à réinventer des roues carrées, nous pensons qu'il ne serait pas inutile pour les Français de jeter un œil au-delà du Jura.

## La démocratie directe en Suisse

Bien mal connue des Français qui ne s'y réfèrent pratiquement jamais sauf, comme l'a fait Emmanuel Macron, pour en dire des âneries (« un pays de 6 millions d'habitants, qui ne marche pas si bien qu'on le dit »<sup>6</sup>), la Suisse prouve que les citoyens peuvent à la fois disposer d'outils démocratiques dotés d'une très forte puissance, et les utiliser de manière intelligente. Et que ces outils peuvent fonctionner sans être détournés par des lobbys ou des minorités agissantes. Par usage intelligent des droits référendaires, j'entends des droits au service d'une société inclusive, stable et prospère : le PIB par habitant est en Suisse double de la France, la dette sur PIB est de 29%, le taux de chômage en 2019 était inférieur à 3%, un TVA à 7,7%, et le pays dispose de services publics d'excellent qualité, depuis son réseau ferroviaire jusqu'à ses hautes écoles universitaires.

De quels pouvoirs disposent donc les citoyens suisses ? Le système politique helvétique est constitué d'une vaste gamme d'outils qui permettent aux citoyens d'intervenir directement dans la machinerie politique. Dans l'ordre d'apparition et au niveau fédéral, le premier outil référendaire naît en 1848. Depuis, les parlementaires et le gouvernement fédéral doivent impérativement consulter directement les citoyens pour toute retouche constitutionnelle au plan cantonal ou fédéral, pour la ratification de tout accord international, pour tout ce qui touche à l'endettement public, à la modification du taux de TVA, etc. C'est le référendum dit obligatoire. A ce premier outil s'en est rajouté un deuxième, en 1874 : le référendum abrogatif, dit facultatif. Par là, les citoyens acquièrent toute liberté pour, à leur initiative cette fois et par voie de pétition, contester une loi, un impôt ou un règlement voté dans une assemblée communale, dans un parlement cantonal ou à l'Assemblée fédérale à Berne. Le référendum facultatif peut cibler une loi, un décret, une décision fiscale. Il ne peut s'attaquer à un budget dans son ensemble, mais seulement à des dispositions budgétaires particulières. Enfin, en 1891, est instaurée l'initiative populaire au plan fédéral (elle existait déjà dans certains cantons) : ce droit confère aux citoyens le pouvoir d'initier une loi, une fois encore, comme pour le référendum facultatif, par le biais de pétitions. Par exemple, dans le canton de Neuchâtel, 4500 électeurs disposent d'un délai de 6 mois pour récolter les signatures leur permettant de lancer une initiative populaire cantonale. A Genève, canton de 500 000 habitants, 3% des électeurs, soit 15 000 personnes, ont 4 mois pour réunir les signatures sur une initiative, dont le texte, ensuite, sera soumis à l'approbation de l'ensemble du corps électoral cantonal.

Forts de ces droits référendaires, auxquels il faut ajouter le droit de pétition, les Suisses votent sur des questions variées, appelées « objets ». Les objets peuvent être de portée communale, cantonale ou fédérale. Point fondamental : les votes des citoyens suisses ne sont pas consultatifs, mais ont une valeur contraignante. Si ratifiée par une majorité d'électeurs, la chose votée devient loi.

Tous les trois mois, les Suisses votent, autrement baignent dans un climat électoral quasiment permanent, compte-tenu de tout ce qui précède les votations : affichage, meetings, campagnes de presse, etc. Dans la plupart des cas, les électeurs sont appelés à se prononcer, lors de la même votation, non sur un mais sur plusieurs objets. Le 27 septembre 2020, les électeurs du canton de Genève votaient sur 5 objets fédéraux, dont un visant à modérer l'immigration (rejeté), une modification de la loi sur la chasse (accepté), l'achat de nouveaux avions de combat (accepté). Liste à laquelle s'ajoutaient 5 objets cantonaux : l'instauration à Genève d'un salaire minimum (accepté), le rétablissement d'une présidence tournante au sein de l'exécutif genevois (accepté) et un frein à la concurrence fiscale intercantonale. Étaient donc posées, ce 27 septembre 2020, dix

<sup>6</sup> Emmanuel Macron, cité par Isabelle Mayault, « Les Suisses donnent de la voix », M Le magazine du Monde, 16 février 2019

questions aux électeurs genevois, questions sans aucun lien direct entre elles, comme on peut le constater.

D'une manière générale, la participation électorale reste élevée (46% en moyenne), avec des pointes parfois au-dessus de 70%, en certaines (et rares) occasions. A noter que la participation reste stable pour les votations, comme quoi le vote fréquent (quasi-chronique quand observé depuis la France) ne suscite pas de lassitude chez les électeurs. A Genève, une statistique montre que 10% des électeurs ne votent jamais, quel que soit l'objet soumis aux électeurs ; 10% des électeurs votent systématiquement et 80% votent en fonction des objets mis au menu, et donc de l'intérêt qu'ils y portent. Stable pour les votations, la participation décline cependant pour les élections. Comme en France et dans l'ensemble de l'Europe, les élections politiques sont frappées de désaffection. Dit autrement, les citoyens restent mobilisés quand il s'agit de se prononcer sur des sujets qui les concernent directement dans leur vie quotidienne, nettement moins quand il s'agit de soutenir ou d'apporter un soutien à un parti politique.

### **Comment adapter à la France les mécanismes de démocratie directe ?**

Considérant l'état du pays, la France devrait évidemment s'inspirer de ce modèle politique, dont les effets bénéfiques sont mesurables. Elle le devrait d'autant plus que la loi, désormais, le permet. Comment s'y prendre, par où commencer ?

**D'abord**, il faut rendre plausible la mise en œuvre d'une initiative populaire ou d'un référendum abrogatif. Les conditions actuelles sont dissuasives : le nombre de signatures à collecter se situe à un niveau démesurément élevé. Depuis 2008 et l'entrée en vigueur du RIP, il n'y a eu qu'une seule proposition de loi référendaire déposée, qui portait sur le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Comme il fallait s'y attendre, les 4,6 millions de signatures exigées pour déclencher une consultation nationale n'ont jamais pu être collectées. Dans ces conditions, le RIP ne pourra jamais être seulement déclenché. Dans un premier temps, il conviendrait donc de réduire le quorum de signatures permettant le déclenchement d'une votation sur le modèle helvétique.

**Deuxièmement**, il convient d'adapter les quorums de signatures nécessaires au bassin démographique visé. Un référendum de portée communale devrait pouvoir se tenir sous réserve d'avoir réuni 15% des électeurs de la commune concernée ; un référendum de portée nationale, avec 3% des électeurs du pays.

**Troisièmement**, il faut installer l'idée d'une grande régularité des scrutins. Par exemple, deux scrutins par an, à des dates prédéterminées. Les sujets sur lesquels les citoyens seraient appelés à se prononcer ne manquent pas. Ils comprendront vite que leur avis sera ainsi régulièrement demandé sur des questions d'ordre économique, social, sanitaire, environnemental, etc. Dans cette perspective, les électeurs doivent savoir que, par exemple, le 20 septembre 2021, suite à de longues délibérations publiques et contradictoires, ils seront, entre autres, appelés à se prononcer sur la médecine de proximité, l'installation ou le démontage d'éoliennes, de nouveaux impôts pour la transition écologique, etc. Avec le concours des associations et des partis politiques, le gouvernement aura charge d'assurer une juste et consistante information sur chacune des questions à trancher. Une information consistante, et non les circulaires électorales d'une scandaleuse indigence, comme celles que reçoivent les électeurs français dans leur boîte aux lettres, la semaine qui précède les élections législatives, une fois tous les cinq ans.

**Quatrièmement**, il faut borner avec soin la portée géographique de chaque votation. Il y aura, lors de la même consultation, des votations de portée communale, départementale, nationale. Sur le papier, la chose peut sembler compliquée à organiser, mais sur le papier seulement. La bonne échelle à laquelle les votations

devraient être gérées est probablement le département, voire la région, et c'est au niveau communal que devrait démarrer l'expérimentation de démocratie directe : doit-on construire un énième rond-point ou installer un réseau 5G (voire 4G), une citerne à eau inutile ou réduire la taxe d'habitation, augmenter la taxe d'habitation pour construire un terrain de basket, enfouir le réseau électrique ou ...

**Cinquièmement**, il convient de revoir les modalités de vote. La durée du scrutin, aujourd'hui résumée à une seule journée, de 8h à 19h ou de 8h à 20h selon la taille de l'agglomération, est un archaïsme. Il faut aller vers une diversification des modalités de vote. Les électeurs doivent pouvoir revenir au vote par correspondance, comme on le voit fonctionner aux États-Unis ou en Suisse. Il n'y a pas davantage de détournements de vote par correspondance en Suisse qu'il n'y a eu de détournements de vote par procuration en France où, dans les années 1980, un député du III<sup>ème</sup> arrondissement de Paris utilisait des procurations pour faire voter les morts. A Genève, 80% des électeurs votent par correspondance, et exercent leur droit de vote dans le mois qui précède la fermeture des urnes. Les bureaux de vote ouvrent de 10h à 12h le dernier jour du scrutin, et les électeurs se déplaçant physiquement dans l'isoloir sont résiduels.

**Sixièmement**, il faut pouvoir, lors d'un même scrutin, proposer une grande variété de questions sur lesquelles les électeurs seront tenus de réfléchir avant de se prononcer. Le vote sur une question unique s'inscrit dans la logique du plébiscite, une formule à proscrire. On sait que, lors d'un référendum-plébiscite, les électeurs ne répondent que rarement à la question qui leur est posée mais votent généralement par la négative, en fonction de leur humeur du moment. L'exemple donné du scrutin genevois du 27 septembre 2020 montre que, lors de cette votation, l'électeur ne pouvait répondre par la négative à toutes les questions, mais était sommé de réfléchir avant de cocher les cases de son bulletin de vote.

**Dernier point** : il faut que les choix exprimés par les citoyens aient force impérative. Le gouvernement et l'administration doivent convertir dans la loi la volonté générale exprimée par les électeurs. Dans le cas contraire, l'édifice des droits référendaires s'effondrera rapidement. Si le projet de loi ou la volonté d'abrogation ne sont là que pour être ensuite discutés dans un parlement ou dans une assemblée communale, les initiants et contestataires se mobiliseront une fois pour collecter les signatures, mais jamais deux. Même attitude à attendre de la part des électeurs : ils se déplaceront si leur vote à un poids réel. Si la consultation est une variété coûteuse de sondage d'opinion, ils ne revoteront plus. Le choix politique, autrement dit la volonté des citoyens, doit avoir une valeur contraignante. Telle est la condition essentielle pour que prospèrent les droits référendaires.

### **Un mot sur le rapport coût/efficacité des droits référendaires.**

Initiés par les citoyens, ces droits s'avèrent à la fois un outil efficace pour le renforcement de la démocratie représentative (les élus restent à l'écoute des administrés et conservent ainsi leur crédit), et un précieux agent de son assainissement. Démocratie représentative et démocratie directe s'épaulent, la seconde participant au renforcement de la première. Parce que la loi fait l'objet d'un consensus large lors de son vote, les élus ne redoutent pas d'être déjugés. Et le gouvernement n'a pas à faire usage de la contrainte pour l'imposer. Un tel système rend inutile préfets et sous-préfets. Les autorités, depuis l' élu communal jusqu'au ministre, pourraient compter sur l'appui direct des citoyens, tous acteurs d'une politique forcément plus inclusive, puisque émanant d'eux, et corrigeable si besoin est. Un tel scénario est loin de faire l'unanimité. Le peuple, en effet, ne se manifeste-t-il pas en France de manière toujours violente, comme en témoignent les défilés hebdomadaires, que ne semble pas avoir suspendu l'épidémie de Covid-19 ? L'élite politique française a clairement affirmé son

opposition à toute forme réelle de démocratie directe. A l'en croire, seule « l'aristocratie des talents » est capable de diriger un pays, vision de l'organisation politique qui cantonne les citoyens aux bancs de touche. Pourtant, cette élite, qui se revendique comme talentueuse, ne démontre-t-elle pas, quinquennat après septennat, son incompétence à diriger le pays ? L'exemple suisse montre que parce qu'ils confèrent des pouvoirs très étendus aux citoyens, les droits référendaires les poussent à se responsabiliser. Si les citoyens sont capables de se mobiliser pour initier une loi ou pour s'opposer à une décision votée dans une assemblée élue, c'est parce qu'ils s'intéressent à la politique. Et qu'ils ont compris qu'en tant que citoyens, ils étaient partie de la solution. Au final, ils sont responsables des conditions cadre dans lesquelles ils vivent, de la prospérité économique dont ils jouissent, ou bien de la misère dans laquelle ils pataugent. Parce qu'ils sont co-auteurs de la production normative, les citoyens ne peuvent plus s'en prendre à leurs élus, au président de la République, comme c'est le cas aujourd'hui dès qu'un incident survient, mais à eux-mêmes. Il est certain qu'il faudra du temps pour que les Français comprennent que les prérogatives dont ils disposeront avec les droits référendaires les obligent à se responsabiliser, à renoncer à « la culture de la dépense », à cesser de croire au père Noël. Les

Suisse n'y croient pas. Les Français sont parfaitement capables de renoncer à leur tour à cette croyance.

Les droits référendaires ont un coût. En extrapolant le dispositif référendaire tel qu'il fonctionne dans le canton de Genève (500 000 habitants), il reviendrait à 35€ par an et par électeur pour mettre en place en France un service de votation sur le modèle genevois. Un service national des votations représenterait une charge annuelle de 1,5 milliard d'euros. C'est là une somme certes. Les pistes pour dégager un tel budget sont nombreuses. Nous en suggérerons une : chaque année sont dépensés 6 milliards d'euros dans la construction de ronds-points, dont deux milliards affectés à leur « décoration ». Nous pensons qu'il s'agit là d'un gisement sur lequel il faut se pencher. Organiser des votations régulières sur des objets clivants éviterait, très certainement, les saccages auxquels nous semblons presque habitués. Placer les Français en capacité d'intervenir pacifiquement et après délibérations dans le fonctionnement de la politique, leur permettrait de revenir sur terre et de devenir, pourquoi pas, presque aussi raisonnables que nos voisins suisses.

## Frédéric Bastiat et le préjudice d'anxiété

par Gérard Dupuy, Secrétaire Général du cercle Frédéric Bastiat.

Dans un texte célèbre sur " Les sociétés de secours mutuelles", Frédéric Bastiat, qui les a observées dans le monde rural et artisanal des Landes au début du XIXe siècle, admire ce mode de solidarité sociale. Leur succès est dû au sens de la responsabilité de ses membres, et à leur liberté de gestion.



Gérard Dupuy

Frédéric Bastiat note déjà l'intérêt des hommes de l'État pour elles. Leurs penchants naturels les portaient déjà à tenter de centraliser les mutuelles et à s'emparer de leurs réserves, sous le prétexte de mieux les gérer.

Deux siècles plus tard, la prédiction de Bastiat s'est malheureusement réalisée. Les caisses de la Sécurité Sociale issues du compactage des mutuelles, entre autres, sont théoriquement gérées par les organisations salariales et patronales. En fait c'est l'État qui tranche puisque c'est lui qui détermine les choix, les barèmes, les ressources, l'évolution des aides.

Les acteurs dans les entreprises ont un droit de consultation, mais le budget de la Sécurité Sociale leur échappe en fait, car l'État apporte presque la moitié des ressources, par des impôts, des taxes, des subventions. Le reste est prélevé sur les salaires et, ce qui revient au même, sur les entreprises, car ce que ces dernières versent à ce titre diminue d'autant le niveau des salaires accordé pendant les négociations salariales.

Les décisions réelles se prennent dans le cadre annuel de la loi de financement de la Sécurité Sociale, votée par les députés, dont les choix sont très naturellement politiques et électoraux. D'où l'oubli de la vie des entreprises et de l'équilibre des comptes sociaux.

Au mécanisme de prise de décisions démocratiques dans les mutuelles landaises comme l'a observé Frédéric Bastiat, bien placé en tant que juge de paix, s'est substitué une gestion étatique et politique déresponsabilisée, comme il l'avait prévu :

*« Les salariés ne voient plus dans leur caisse une propriété qu'ils administrent. Ils s'accoutument à regarder le secours comme une dette de la société. Ils n'admettront pas pour elle l'impossibilité de payer. L'État se verra contraint de demander sans cesse des subventions du budget. »*

Enfin, si un salarié conteste une décision des gestionnaires de l'organisation qui couvre ses risques, il finira par demander l'arbitrage à d'autres fonctionnaires, les juges.

En effet, il peut se présenter, dans un premier temps, devant le Tribunal des prud'hommes, où les juges bénévoles sont des gens d'entreprises, salariés ou patrons. S'il conteste le jugement, il ira devant la Cour d'Appel, où siègent des fonctionnaires, juges professionnels, et même devant la Cour de Cassation. Il est évident d'ailleurs que seul un groupe, un syndicat, peut aborder ces dernières étapes.

On est loin alors de l'arbitrage interne d'une mutuelle, entre compagnons d'un même métier. D'où des décisions curieuses d'instances très loin des réalités du métier, bien dégagées des contraintes budgétaires, mais habilitées à dire le Droit. C'est le cas du " Préjudice d'anxiété " qui vient d'être imaginé récemment.

En 2013, le Tribunal des Prud'hommes a débouté un groupe de 726 ex-mineurs CFDT, retraités des Mines de Lorraine, en bonne santé, mais qui, compte tenu des maladies qui frappent lourdement les mineurs, ce qui est un fait avéré, demandait une indemnité pour l'angoisse pesant sur eux.

Les Houillères de Lorraine appartenaient à l'État. Effrayé par le danger d'une jurisprudence possible sur le sujet, pouvant susciter des centaines d'affaires, l'État réduisit très rapidement le délai de prescription de ce type de plaintes qui était de 30 ans à 5 puis 2 ans. Une plainte ne pouvait plus concerner que des faits concernant les 2 ans la précédant.

Les mineurs se tournèrent alors vers des fonctionnaires, juges professionnels de la chambre sociale de la Cour d'Appel de Douai. Celle-ci accorda à chacun des plaignants, en Janvier 2021, une indemnité de 10 000 €. Les mineurs eux-mêmes n'y croyaient pas, mais ils acceptèrent volontiers cette aubaine.

En conséquence, l'État a provisionné 10 millions d'euros dans l'hypothèse d'autres contentieux concernant ce fameux "Préjudice

d'anxiété". Les entreprises privées, pourtant fort inquiètes, n'ont rien fait dans ce domaine.

Ce genre de situation curieuse où l'État décide, à travers ses juges, d'indemniser un préjudice non encore advenu dans une de ses entreprises publiques, aurait-elle pu se produire dans le cadre d'une mutuelle ?

C'est peu probable, chacun des mutualistes limitant sa solidarité à des cas avérés et écartant des demandes de soutien pour des maladies possibles mais non constatées.

Frédéric Bastiat avait bien saisi la nature de la démarche étatique, cachant sa voracité foncière derrière des raisons humanitaires :

« ...Après s'être emparé des caisses sous le prétexte de centralisation, pour colorer cette entreprise, il promettra de les grossir avec des ressources prises au contribuable, car, dira-t-il, n'est-il pas bien naturel et bien juste que l'État contribue à une cause si grande, si généreuse, si philanthropique, si humanitaire ! »

Attendons-nous en tout cas, à un assaut de l'Administration sur les réserves des Caisses du régime complémentaire du privé, des professions libérales, des agents non titulaires de l'État, du régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique, du Fonds de Réserve des retraites, le tout atteignant les 200 milliards.

De quoi procurer le carburant à une belle réforme des retraites pilotée par des fonctionnaires.

## Libéralisme, laïcité et intégration

par Thierry Foucart

La laïcité, toujours invoquée lors des débats actuels sur la place des communautés dans la République, est un concept politique plus complexe qu'on ne le pense généralement et plus exigeant que la simple tolérance.



Thierry Foucart

### Laïcité et totalitarisme

La laïcité et la tolérance ont comme point commun deux espaces de pensée : la sphère publique, lieu de discussion de la Loi, et la sphère privée, constituée des croyances des individus, exclue du champ de la loi.

La première ignore les croyances révélées ou issues de la tradition, impose à l'État une stricte neutralité religieuse, et confie à la raison le rôle fondateur dans toute décision au sein de la sphère publique. La seconde reconnaît les limites de la raison humaine, l'impossibilité de savoir quelle est la "vraie religion", et les accepte donc toutes.

La laïcité substitue aux croyances religieuses une autre croyance, celle de la toute-puissance de la raison : c'est ce que Hayek appelle le « rationalisme constructiviste ». Le règne de la raison toute-puissante crée le risque d'un régime totalitaire, alors que le libéralisme de la raison prudente laisse s'établir un équilibre fondé sur l'exercice des libertés.

### Laïcité et communautarisme

La loi sur la séparation des églises et de l'État interdit à ce dernier d'intervenir dans les dogmes, de financer toute activité religieuse, mais garantit aux religions la liberté de pratique et d'expression.

La présence récente de sectes et de religions étrangères (sectes diverses, églises évangéliques, islam et bouddhisme...) modifie l'homogénéité morale et culturelle qui a permis à cette loi de 1905 de réduire les conflits religieux.

Cette homogénéité est caractérisée par une morale d'origine chrétienne appelée *foi laïque*<sup>7</sup> par Buisson qui l'affirme universelle pour la rendre compatible avec toutes les religions, et ce que Durkheim appelle des *similitudes essentielles*<sup>8</sup>, nécessaires pour que les individus tissent entre eux une relation humaine renforçant

le lien politique créé par la laïcité : langage, calendrier, rapport entre les sexes, alimentation, règles de politesse, habillement, etc.

La foi laïque et les similitudes essentielles constituent en quelque sorte la doxa de la communauté nationale : ce sont des règles souvent non écrites, respectées implicitement par les citoyens et transmises de génération en génération.

### Laïcité et discrimination

Préciser cette doxa était l'objectif du *Grand débat sur l'identité nationale*, organisé en 2009 par Éric Besson et très contesté par l'opposition qui y voyait une intention malsaine.

Pour C. Adida, D. Laitin, M.-A. Valfort, ce débat « révèle ainsi l'ampleur de la crispation des Français à l'égard de l'islam. » Les conclusions de l'étude qu'ils ont effectuée « soulignent donc une réalité dérangeante : dans la République française théoriquement laïque, les citoyens musulmans issus de l'immigration rencontrent, toutes choses égales par ailleurs, des obstacles à l'intégration par l'accès à l'emploi bien plus élevés que leurs homologues chrétiens. »<sup>9</sup>

La différence entre chrétiens et musulmans ne se limite pas à changer le nom de Dieu en Allah ou réciproquement : elle existe aussi dans l'adhésion à la doxa. La question est au fond la suivante : un employeur peut-il accepter qu'un chauffeur routier conduise son camion en faisant ramadan, alors qu'il est responsable des accidents éventuels ? Toute minorité, ayant les mêmes spécificités culturelles que les musulmans, rencontrerait les mêmes obstacles.

Ces discriminations peuvent être considérées comme la conséquence du rejet de la doxa par certains croyants, qui seraient alors eux-mêmes responsables de leur propre discrimination. Cependant, « en renonçant à présenter l'adhésion à la culture française comme l'objectif assigné aux enfants d'immigrés, en ne posant pas clairement le mode de vie français comme légitime sur le territoire national on ne rend pas service aux immigrés : on leur cache les règles du jeu réelles de la société et on les empêche d'y être pleinement acceptés. »<sup>10</sup> C'est une lacune de la politique d'intégration de l'État laïc.

### Laïcité, tolérance et intégration

Les croyances n'ont pas à être jugées, mais les citoyens, quelle que soit leur croyance, qui enfreignent la loi. En France, la loi étant la même pour tout le monde, aucun musulman, juif, hindouiste, protestant... n'est condamné en tant que tel : l'universalité est

<sup>7</sup> Buisson Ferdinand, 1913, *La foi laïque, extraits de discours et d'écrits*, 2e ed., Hachette, Paris, p. 58.

<sup>8</sup> In Schnapper D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration*, Folio essais, Gallimard, Paris, p. 34.

<sup>9</sup> Adida C., D. Laitin, M.-A. Valfort : « Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ? Une étude expérimentale sur le

marché du travail », *Mediapart.fr/files/dr.pdf*, ou « Identifying Barriers to Muslim Integration in France », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(52), 384-390. <https://www.pnas.org/content/107/52/22384>

<sup>10</sup> Todd E., 2020, *Les luttes des classes en France au XXI<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, p.106.

contraire au communautarisme. Mais la loi ne peut intégrer la totalité de la *doxa*, dont le refus provoque une discrimination à l'emploi.

Le discours de Clermont-Tonnerre est explicite : « *Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus ; il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens. Mais, me dira-t-on, ils ne veulent pas l'être. Eh bien ! S'ils veulent ne l'être pas, qu'ils le disent, et alors, qu'on les bannisse. Il répugne qu'il y ait dans l'État une société de non-citoyens et une nation dans la nation ! [...] Les Juifs sont présumés citoyens, tant qu'on n'aura pas prouvé qu'ils ne le sont pas, tant qu'ils n'auront pas refusé de l'être.* »<sup>11</sup>

Pour Locke <sup>12</sup>, « *une Église dont tous les membres, du moment où ils y entrent, passent, ipso facto, au service et sous la domination d'un autre prince, n'a nul droit à être tolérée par le magistrat, puisque celui-ci permettrait alors qu'une juridiction étrangère s'établît dans son propre pays, et qu'on employât ses sujets à lui faire la guerre.* » Le financement des cultes par des

États ou des associations étrangères place ces croyances sous domination étrangère et leur offrent des avantages que la France refuse aux croyances d'origine nationale. La venue en France de religieux étrangers pour assurer le service de leur foi est le cheval de Troie des religions contestataires de la raison et de l'universalité, parfois au service de pays étrangers.

### Que faire ?

Il appartient aux individus, et non à l'État, de savoir si leur foi est compatible ou non avec la *doxa*, et d'en tirer leurs propres conclusions : rester en France si la réponse est positive, ou la quitter sinon.

Un Code de la laïcité<sup>13</sup> pourrait être rédigé et imposé à tous. Les sanctions iraient, pour les étrangers ne respectant pas ce code, jusqu'à l'expulsion et, pour les citoyens, en particulier fonctionnaires et élus, jusqu'à la perte des droits civiques et l'exil.

Texte complet sur [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net) rubrique « Initiation libéralisme »

## La Voix de l'entrepreneur et de l'entreprise

### Réindustrialiser la France : un enjeu vital pour l'avenir du pays

Par Claude Sicard, *économiste, consultant international.*

Les Français à qui l'on a toujours dit que notre pays est une grande puissance, en position numéro six dans le monde, ont été stupéfaits de découvrir, avec la crise du coronavirus, que nous sommes extrêmement dépendants de l'étranger pour un très grand nombre de produits, y compris les plus essentiels comme les médicaments. De même pour les respirateurs artificiels dont nos hôpitaux ont besoin pour équiper leurs salles de réanimation : les Allemands ont deux fabricants, la Suisse, un petit pays pourtant, en a un, très réputé, mais nous n'en avons aucun.



Claude Sicard

Aussi, les pouvoirs publics, qui à la fin des trente glorieuses avaient brutalement plongé notre pays dans la mondialisation, font-ils, tout à coup, marche arrière : ils affichent leur ferme volonté de relocaliser bon nombre de fabrications sur notre territoire. Ce besoin de réindustrialisation du pays né de la recherche d'une moindre dépendance vis-à-vis de l'étranger va enfin permettre à nos dirigeants de prendre conscience que l'avenir de notre pays se joue sur sa capacité à se réindustrialiser. Au moins la crise du coronavirus aura-t-elle eu le mérite de replacer l'industrie au cœur des préoccupations de notre gouvernement, et nous allons voir que c'est essentiel pour l'avenir de notre pays. Mais il faudra se réindustrialiser essentiellement à base de nouvelles technologies, ce qui va nécessiter de renforcer considérablement notre Recherche.

Il faut comprendre le virage qui vient d'être pris. Nos différents gouvernements avaient vu, jusqu'ici, d'un très bon œil le pays se désindustrialiser, pensant que c'était, là, le signe même de sa

modernisation. Cela vient de ce que toute l'élite aux commandes, après la fin des trente glorieuses, a été marquée par les travaux de Jean Fourastié, l'auteur de « *Le grand espoir du XXe siècle* », un ouvrage très documenté dans lequel cet économiste a montré que les sociétés, en se développant, passent obligatoirement du secteur primaire, l'agriculture, au secteur secondaire, l'industrie, puis, ensuite, du secteur industriel au secteur tertiaire, celui des services. Ainsi pouvait-on conclure qu'une société moderne ne comporterait plus que des activités relevant du secteur tertiaire. On pensa que le monde s'organiserait selon un schéma où les activités industrielles seraient reversées sur les pays en voie de développement qui, grâce à leur surabondante main d'œuvre bon marché, se chargeraient des tâches ingrates et salissantes de la production industrielle, les pays développés se consacrant aux tâches nobles de la connaissance et du savoir. Ainsi, les pays occidentaux échangeraient leur savoir contre les biens manufacturés dont ils ont besoin, fabriqués à bas prix par les pays sous-développés. On était encore à l'ère de la suprématie de l'homme blanc dans le monde, un stéréotype aujourd'hui totalement éculé.

La Chine, dans le cadre de cette stratégie, est devenue, comme on le sait, non seulement l'usine du monde, mais elle a aussi rattrapé à pas de géant son retard technologique. Elle est maintenant le premier exportateur mondial de TIC ( Technologie de l'information et de la communication) et de produits de haute technologie, et le géant chinois Huawei s'est lancé dans une course à l'innovation avec Samsung et Apple. Il en est de même pour la Corée du sud, pour Taiwan, et dans une mesure moindre pour l'Inde...

Cette vision du monde qui s'était installée dans les esprits à l'époque de Jean Fourastié n'était donc pas la bonne, et la France a vu fondre à grande vitesse son secteur industriel. Elle est devenue, en Europe, le pays le plus désindustrialisé, la Grèce mise à part. Son secteur industriel ne concourt plus que pour 10 % seulement à la formation du PIB, alors qu'en Allemagne il représente 23 %, la moyenne des pays de l'OCDE se situant à 20,0 %. Notre ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a déclaré tout récemment, en présentant son plan de « relance industrielle » : « Nous avons laissé partir nos usines, nos compétences, des

<sup>11</sup> Clermont-Tonnerre A., *Le Moniteur Universel*, 23 décembre 1789, p.4 <https://www.retronews.fr/journalgazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/23-decembre-1789/149/1274775/4/>

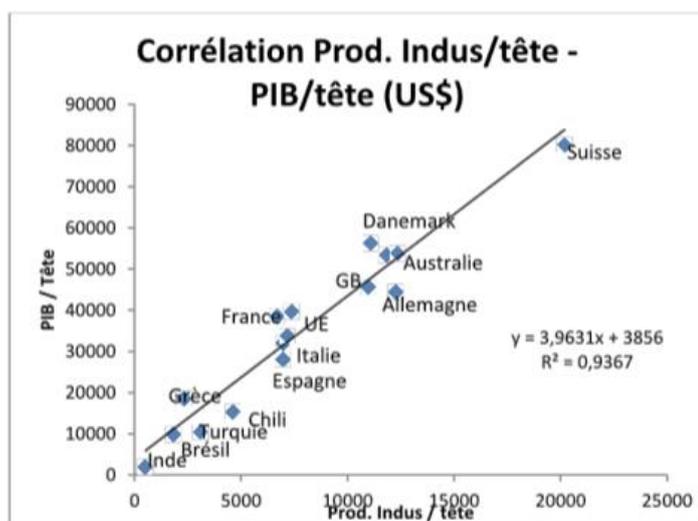
<sup>12</sup> Locke J., 1688, *Lettre sur la tolérance*, [http://classiques.uqac.ca/classiques/locke\\_john/lettre\\_sur\\_la\\_tolerance/lettre\\_sur\\_la\\_tolerance.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/lettre_sur_la_tolerance/lettre_sur_la_tolerance.html)

<sup>13</sup> La Ligue de l'enseignement s'est prononcée en faveur de ce code lors de son audition par la Commission Stasi en 2004.

filières entières depuis 20 ou 30 ans », et il a parlé d'un « scandale économique » et d' « une faute politique ».

Les économistes n'ont pas su sensibiliser en temps voulu les pouvoirs publics à l'importance capitale que revêt l'industrie pour assurer la prospérité d'un pays et lui procurer les éléments permettant d'avoir dans le monde une position forte, au plan politique. Seuls quelques grands économistes ont tiré la sonnette d'alarme, tout particulièrement Elie Cohen et Christian Saint Etienne.

Le graphique ci-après montre la corrélation très forte existant entre la production industrielle dans les pays et leur niveau de richesse. La production industrielle, calculée à partir des données de la BIRD, (organisme qui incorpore la construction dans le secteur industriel) et calculée, ici, par habitant, est prise comme variable explicative. On voit que la corrélation avec les PIB per capita des pays est extraordinairement forte, le coefficient de corrélation étant supérieur à 0,9.



La France, avec une production industrielle de 6900 dollars par personne a un PIB/tête de 40 493 dollars, l'Allemagne avec un ratio de 12 400 dollars obtient un PIB/tête de 46 258 dollars, et la Suisse qui est en tête de tous les pays dans cette corrélation, avec une production industrielle de 21 000 dollars se voit dotée d'un PIB/habitant record : 81 993 dollars.

On comprend donc que le redressement de l'économie française nécessite que le pays puisse se réindustrialiser. Le redressement de notre secteur industriel constitue un enjeu majeur, l'objectif étant de porter à 18 % environ la contribution de l'industrie à la formation du PIB. Il faut créer de la richesse pour réduire les dépenses sociales, et comprimer les dépenses sociales pour réduire la pression fiscale et cesser de s'endetter. Cela nécessiterait que les effectifs du secteur industriel puissent passer de 2,7 millions de personnes, chiffre actuel, à 4,5 millions, soit 1,8 million de personnes de plus employées dans le secteur secondaire. Et cet accroissement des effectifs du secteur industriel induirait automatiquement 3,6 millions d'emplois dans le secteur tertiaire. Le problème du chômage en France se trouverait ainsi complètement résolu, et la balance commerciale du pays serait positive...

Il faut donc s'interroger pour savoir comment atteindre un tel objectif ? Un objectif, indubitablement, extrêmement ambitieux. Pour relever ce défi il va falloir s'attaquer aux causes mêmes qui ont fait que le secteur secondaire de notre économie a aussi fortement décliné depuis la fin des trente glorieuses : car les

mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Si l'on ne change rien aux causes qui ont provoqué le déclin de notre industrie on ne parviendra évidemment pas à réindustrialiser le pays.

Quelles sont donc les causes qui ont provoqué le déclin de notre industrie ? Elles sont de trois ordres différents:

- Notre droit du travail, et, d'une façon plus générale, le climat social du pays ;
- Notre fiscalité ;
- Le manque de capitaux pour financer les jeunes pousses.

Le climat social est un facteur clé de la compétitivité d'un pays. Les firmes étrangères qui voudraient investir en France buttent souvent sur le « climat social » de notre pays. Les syndicats ont encore dans leur ADN la charte d'Amiens de 1906 qui prône la destruction du patronat, avec comme moyen d'action la grève générale. Nous avons, en France, un syndicalisme révolutionnaire, et cela a conduit au code monstre du travail que nous connaissons, un code particulièrement favorable aux salariés. Il suffit pour s'en convaincre de s'en référer au code du travail de la Suisse, un pays où l'État n'intervient pas dans le dialogue social, et où il n'y a jamais de grève..

Second élément négatif : la fiscalité française. Les charges fiscales pesant sur nos entreprises sont anormalement élevées : les impôts de production sont bien plus importants chez nous que partout ailleurs, ainsi d'ailleurs que les impôts sur les bénéfices des entreprises. Le gouvernement, depuis quelques années, tente d'y remédier, mais on est loin encore d'être alignés sur les autres pays. Et, autre anomalie : la fiscalité sur les successions. Les droits de succession dissuadent les héritiers de prendre le relai du fondateur de l'entreprise, et celle-ci change alors de mains. En Allemagne, il en va tout autrement : les entreprises demeurent dans le giron familial, et les économistes considèrent que c'est, là, un des éléments qui fait la force de l'industrie allemande. Les Mittelstand constituent la colonne vertébrale du modèle social allemand : il y a continuité de direction, souci du long terme, et attachement du personnel à l'entreprise.

Troisième élément négatif : le manque de capitaux pour nourrir la croissance des jeunes pousses. La France manque de «business angels », ainsi que de fonds d'investissements qui viendraient apporter aux jeunes entreprises les capitaux dont elles ont besoin pour croître rapidement. Il s'agit d'investissements à risque, et, là aussi, la fiscalité a un rôle clé à jouer : elle doit être conçue pour permettre aux détenteurs de capitaux d'orienter leur épargne vers l'entreprenariat, ce qui n'est pas le cas, actuellement.

La France va-t-elle être capable de procéder dans des délais relativement brefs à toutes les mutations qui seraient nécessaires pour que le pays puisse se redresser en se réindustrialisant ? On ne peut qu'en douter. Les pesanteurs sont énormes. La sociologie française n'est pas aisée à modifier car ses traits fondamentaux relèvent d'une longue histoire comme le montre l'ouvrage de Jean Philippe Feldman intitulé «Exception française : histoire d'une société bloquée ». Les lois sur le travail peuvent être difficilement changées car il y aurait immédiatement des levées de boucliers telles qu'aucun gouvernement n'y résisterait ; quant à la fiscalité, avec la crise du coronavirus qui a contraint le gouvernement à accroître considérablement notre endettement, elle risque fort de s'alourdir encore un peu plus.

Et, pourtant, il est impossible de poursuivre sur la voie actuelle.

Retrouvez cet article et bien d'autres sur notre site [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net)

# Comment le Covid a mis en évidence la carence de fonds propres de nos entreprises !

par Claude Goudron

Nous savions déjà que nos entreprises, avec une fiscalité et des charges extravagantes, se trouvent en situation de forte faiblesse par rapport à nos concurrents européens.

Concernant les seules charges sociales, patronales et salariales cumulées, avec 76% de prélèvement nous « surclassons » tous les Pays européens.

En deuxième position vient l'Autriche avec seulement 49%, mais c'est surtout avec notre principal concurrent qu'est l'Allemagne qui, avec 39%, ampute de moitié les fonds propres de ses entreprises.

Si cette « overdose de ponction » nous garantissait un service proportionnel à nos dépenses cela pourrait nous satisfaire mais, bien au contraire, le traitement de la pandémie nous l'ayant démontré, **la France a un service hospitalier nettement en dessous de nos voisins allemands.**

Vont se rajouter à ce « boulet » une fiscalité la encore nettement supérieure à nos voisins, que ce soit en impôt société avec un taux sur PIB de 2,7% contre 2,4% en Allemagne (soit 13% de plus)

Si l'on y rajoute, pour l'industrie, les impôts dits de production, là c'est l'explosion, en effet ils s'élèvent à 109 Milliards d'euros, (Mds€) (9,5% du PIB) pour 23 Mds€ (seulement 4% du PIB) chez nos voisins !

C'est l'impôt le plus destructeur car il est ponctionné quel que soit le résultat de l'entreprise !

## Des fonds propres sévèrement amputés

Les fonds propres d'une entreprise sont indispensables à son bon fonctionnement, ils lui permettent de réaliser les investissements nécessaires à son développement sans se mettre dans le piège de la dette qui est aussi nocive pour l'entreprise qu'elle ne l'est pour un État.

Or, déjà avant la crise Covid19, la majorité de nos entreprises étaient sous capitalisées et c'est un handicap dans une concurrence nationale et internationale.

Sont considérées comme fonds propres, le capital investi à la création de l'entreprise, les augmentations de capital durant son existence mais surtout le cumul des profits non redistribués et qui restent donc dans le bilan de l'entreprise.

Ce sont des capitaux rapidement disponibles qui permettent aussi bien d'investir dans le développement de l'entreprise que de permettre, à celle-ci, de passer avec un minimum de dégâts, des situations de crise.

## « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après- demain »

C'est ce qu'on appelle « le théorème de Schmidt » énoncé le 3 novembre 1974 par le Chancelier allemand qui a permis à son pays de rester dans la cour des grands.

Faute d'y avoir adhéré, la France n'a cessé de perdre des parts de marché tant à l'international que national.



Claude Goudron

Nous avons privilégié notre fameux « système social » en prenant le problème à l'envers, nous avons en effet décrété que le « quoiqu'il en coûte » s'appliquerait à notre protection sociale, la principale ressource étant la taxation de l'entreprise nous avons, de façon irresponsable, augmenté les prélèvements sur nos entreprises et le résultat est terrible :

— Pour la première fois depuis 1984 les résultats nets des sociétés non financières en France ont « été négatifs à hauteur de 5 Mds€ en 2020 » estime Denis Ferrand directeur de l'institut Rexecode.

— Perte de compétitivité non compensée par un accroissement de son endettement :

Malgré les aides gouvernementales, le taux de marge, déjà faible, est passé en 2020 De 33% à 29,3%, l'industrie allemande dépassant allègrement les 40%.

L'endettement des entreprises françaises est passé de 74% en 2019 à 84% au troisième trimestre 2020 soit une augmentation de +17% en un an alors que celui des entreprises allemandes n'est que de 45%.

Lorsque l'on cumule un taux d'endettement double et des aides « Covid » nettement inférieures à l'Allemagne, il est certain que lors de la reprise nos entreprises ne pourront pas investir dans les mêmes proportions que nos voisins, c'est-à-dire que la compétitivité de la France va encore se dégrader !

— Balance commerciale:

Elle s'est encore dégradée en 2020 de 37Mds €, c'est une perte « historique » selon la Banque de France qui va encore accroître l'écart avec l'Allemagne qui était en 2019 déjà de 260Mds€ !

— Destruction des emplois:

Il est évident, dans ces conditions que les années 2021 & 2022 vont voir notre taux de chômage s'envoler et donc nous coûter encore plus cher et là encore reperdre de la compétitivité malheureusement déjà mal en point.

— Externalisations:

Dans ces conditions nos grands groupes vont continuer, malgré les injonctions de notre ministre des finances, à délocaliser et externaliser y compris les services qui vont avec.

— Le « holdup » sur nos entreprises fragilisées va continuer et j'ai bien peur que la désindustrialisation de notre Pays, sauf à prendre de toute urgence les mesures qu'a prises l'Allemagne au début des années 2000, ne continue sa « descente aux enfers ».

## Que faut-il faire ?

Vous l'aurez bien compris, la solution n'est pas à la demi-mesure et c'est un véritable « bang bang » auquel nous devons assister :

## L'avenir de notre pays est en jeu et il faut créer un Groupement d'intérêt Public pour le sauver

Le Covid aura au moins le « côté positif » de nous ouvrir les yeux sur les dérives économiques de notre Pays que, depuis plus de 40 ans, l'ensemble de nos dirigeants n'a pas su ou voulu réformer.

Ne pas l'avoir fait en même temps que nos voisins implique à ce jour la prise de mesures autant plus fortes qu'urgentes !

En voici la chronologie et le contenu :

1) Préalable indispensable, la baisse drastique des dépenses de l'État, surtout dans le domaine administratif dont on a pu constater outre son inefficacité, une certaine « dangerosité » dans la prise de décision erronée, décalée ou surfaite.

Nous devons, dans les trois ans, limiter ces dépenses à 45% du PIB maximum, donc une économie de 300 Mds€ !

2) Cette baisse préalable permettra de réduire d'une façon drastique pour rejoindre la moyenne européenne, voir l'Allemagne, dans les pressions fiscales et sociales qui entravent notre économie : Il faut que nos gouvernants comprennent qu'un entrepreneur ne peut pas faire de miracle dans un environnement économique aussi interconnecté.

Nous devons, dans l'année qui vient, réduire de 7 points les prélèvements obligatoires pour les ramener au-dessous de 40%, donc une réduction de 175 Mds€.

En attendant la réduction des dépenses pérennisée il faudra faire appel à une partie de l'endettement et l'augmentation provisoire de la TVA s'il le faut.

3) Sur les 300Mds€ d'économie et les 175 Mds€ de réduction de prélèvement obligatoire il restera un solde positif de 175 Mds€ dont une grande partie sera réservée au remboursement de la dette et le reste à rendre plus performante notre recherche et notre participation à une armée européenne, sachant qu'il n'y a pas de puissance économique forte sans puissance militaire pour la protéger.

4) Sortir de notre constitution le « principe de précaution » si pénalisant dans notre évolution et la remplacer par une interdiction de dépasser les limites citées ci-dessus : dépenses limitées à 45% du PIB et prélèvements en dessous de 40% de ce même PIB.

5) Le résultat escompté de ces réformes est de retrouver notre rang dans les puissances économiques et, pourquoi pas dépasser nos amis allemands.

Si nous avions fait ces réformes en 2000 comme l'on fait nos voisins allemands, nous aurions actuellement un PIB en augmentation de 500 Mds€ pour dépasser les 3000 Mds€.

Et si nos Énarques savaient compter, 40% sur 3000 Mds€ rapporteraient au moins autant dans les caisses de l'État, voir plus que 47% sur 2500 Mds€ !

A ceci il faut rajouter le fait que ces mesures doivent ramener notre taux de chômage en dessous de 5% ce qui en réduira les indemnités et en augmentera les recettes (ou en réduira les cotisations)

La preuve que le libéralisme est la solution à nos problèmes.

Pour celui qui hésiterait encore je viens de vous démontrer que l'on peut facilement en France faire plus et mieux en dépensant moins, encore faut-il trouver un Président de la République courageux pour imposer ces réformes, l'intelligence en politique n'est pas suffisant !

**Frédéric Bastiat l'avait compris il y a bientôt deux siècles, faisons lui honneur et écoutons-le !**

*Retrouvez cet article et bien d'autres sur notre site [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net)*

## Vie du Cercle

### Compte rendu de l'Assemblée Générale du Cercle Frédéric Bastiat du 17 décembre 2020.

Compte tenu de restrictions sanitaires l'AG se déroule en virtuel par Webinaire.

Le président déclare l'AG ouverte à 18h

#### 1. Rapport moral 2020 du président M. de Casanove :

Les activités du Cercle ont été chamboulées par l'état d'urgence sanitaire, le confinement et la peur de la maladie.

#### Le déjeuner débat :

Nous avons organisé 1 déjeuner débat :

- Le samedi 14 mars 2019 Monsieur Laurent Pahpy sur le thème « Les retraites »

#### Le Weekend de la Liberté :

A été annulé

#### Les Journées du Patrimoine 2020

Le 19 septembre 2020 le Cercle a organisé une conférence « Bastiat et la jeunesse » par Patrick de Casanove. Puis une forte délégation s'est rendue à Mugron, où la société de Borda organisait une conférence sur Frédéric Bastiat par M. Delmas et la visite du domaine de Sengresse.

#### L'université de Bayonne :

Il n'y a pas eu de conférence en 2020

#### Lycées :

En 2020 il n'y a pas eu de conférence dans les Lycées.

#### Internet :

Le grand changement est que le Cercle s'est lancé dans les conférences virtuelles avec l'appui logistique, promotionnel et technique de LG Stratégie. La fréquentation n'a rien à voir avec les événements présentiels. Le coût est supérieur.

Depuis 2019 nous avons une nouvelle infolettre qui remplace le mail « Des nouvelles du Cercle ». Le dernier numéro a été distribué à 2000 exemplaires.

Le site est peu fréquenté 1520 personnes le mois dernier par exemple. Sa fréquentation est à améliorer donc n'hésitez pas à aller régulièrement le consulter et à inciter vos amis et connaissances à en faire autant.

#### Contrepoints :

M. Patrick de Casanove publie régulièrement des articles et analyses sur Contrepoints. D'autres membres du CA le font aussi comme M. Claude Goudron.

#### Le bulletin de liaison « La voix de Bastiat » :

« Lumières Landaises » est devenu « La voix de Bastiat » avec un nouveau numéro ISSN

Le Cercle a fait un gros tri parmi les personnes qui reçoivent le bulletin papier. Le dernier a été imprimé à 150 exemplaires. C'est un gros poste de dépense qu'il faudra réduire.

#### Les vidéos :

Grâce à Lydéric Dussans et LG Stratégie, le Cercle met en ligne petit à petit sur Youtube les vidéos des événements. Il y a eu moins d'événements en 2020, donc moins de vidéos en ligne. Il est important de vous abonner et de faire abonner à nos vidéos. L'abonnement est gratuit et contribue au retentissement du Cercle et à la diffusion des idées de Bastiat.

#### Les reçus fiscaux :

En mars l'AG avait décidé que 2020 serait la dernière année pour l'établissement de reçus fiscaux. L'AG aujourd'hui doit se prononcer à nouveau.

*Ce rapport est adopté à l'unanimité*

## 2. Rapport financier par M. Philippe de Berne Lagarde trésorier du Cercle :

Au cours de l'exercice 2020 les recettes du Cercle Bastiat se sont élevées à 13 900 €, se répartissant en 3600 € de cotisations (26%), 9000 € de dons (65%) et 1300 € de produits divers (9 %).

Il est à noter que le poids des dons au sein des recettes du Cercle Bastiat a été important au cours de cet exercice et qu'un don exceptionnel a représenté pratiquement 30 % des recettes de 2020.

Les dépenses de l'année 2020 ont été d'environ 11 600 € et se répartissent de la façon suivante :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Communication                         | 4 000 € (34 %) |
| • Publicité                             | 1 300 € (11 %) |
| • Imprimerie, routage, affranchissement | 3 800 € (33 %) |
| • Informatique et divers                | 1 500 € (13 %) |
| • Assurance et frais bancaires          | 1 000 € (9 %)  |

Le résultat apparent de l'exercice 2020 est de 2 300 €, mais si l'on ne tient pas compte des dons à caractère exceptionnel (ceux supérieurs ou égaux à 600 € / soit un total de 5 800 €), le déficit structurel serait de 3 500 €.

Au 31 décembre 2020, les réserves financières du Cercle Bastiat s'établissaient à environ 9 500 €.

Ce compte d'exploitation revêt un caractère exceptionnel d'une part en raison du contexte sanitaire qui a impacté nos recettes et d'autre part en raison du niveau de dons reçus en 2020.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Le Président rappelle que le Cercle ne reçoit aucune subvention pour garder son indépendance et sa liberté. Ce sont les cotisations et les dons qui nous permettent de faire fonctionner le Cercle.

## 3. Adhésion 2021

Il est proposé un certain nombre de modifications :

Les cotisations seront dues à titre individuel : 30 € pour l'adhésion simple, 50 € adhésion de soutien et 100 € adhésion bienfaiteur.

Il faudra ajouter à ces montants pour une adhésion "couple " : 15€

Le repas lors des dîners ou déjeuners débat restera à 35 € pour les adhérents. Il passera à 42€ pour les non adhérents

*Adopté à l'unanimité*

## 4. Abonnement à La voix de Bastiat

Nous avons fait un grand nettoyage début 2020 dans la liste d'envoi qui a été réduite.

Le routage coûte cher, il faudrait le réaliser nous-mêmes.

Compte tenu du coût, l'abonnement ne peut plus être inclus dans l'adhésion. Il faudra qu'il soit en plus. Philippe et Gérard s'occuperaient du routage

Objectif 4 feuillets sauf exceptions

Des devis sont à demander à des imprimeurs locaux

L'abonnement papier est fixé à 25 €.

*Adopté à l'unanimité*

## 5. Quel avenir pour le Cercle ?

### Déduction fiscale

Le Président propose de confirmer la décision de l'AG de mars et de ne plus délivrer de reçus fiscaux à partir de 2021.

Après discussion l'AG décide de ne pas poursuivre la délivrance de reçus fiscaux après 2020

*Adopté à l'unanimité*

### Prochaines manifestations

Nous sommes dans l'expectative. Nous devons nous adapter aux décisions gouvernementales. Nous ne savons pas quand nous pourrions revenir au présentiel. En attendant le président propose de continuer les conférences par webinaire au rythme de 4 par ans. On s'adaptera en cours d'année

*Adopté à l'unanimité*

### Weekend de la liberté

C'est l'événement phare du Cercle. En fonction des circonstances, le Cercle essaiera d'en organiser un à Biarritz, en juin, mois anniversaire de Bastiat. À défaut ce pourrait être septembre. Michel Boyer-Chammard est chargé des démarches.

*Adopté à l'unanimité*

### Université de Bayonne et autres établissements scolaires

Si le Cercle est sollicité il répondra volontiers à la demande mais dans des conditions précises. En tout cas là encore il s'adaptera

*Adopté à l'unanimité*

### Journées du Patrimoine 2021

En 2021 le Cercle participera aux Journées du Patrimoine de la ville de Bayonne. Les 38<sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre 2021.

La préparation est déléguée à M. Michel Boyer Chammard et M.Gérard Dupuy

*Adopté à l'unanimité*

## Découverte d'entreprises

M. Gérard Dupuy présente la stratégie de découverte réciproque des entreprises locales. Il propose de se charger des contacts pour organiser les rencontres et visites.

*Adopté à l'unanimité*

## Campagne adhésions et dons :

Nous devons mettre tout en œuvre pour augmenter le nombre de nos donateurs et adhérents.

### 1. L'affaire de tous.

Chacun est un missionnaire de la Liberté. Chacun est invité à prêcher la bonne parole et à faire connaître le Cercle autour de lui.

En particulier faire connaître le site, la page FB, inciter les gens à s'abonner à notre chaîne Youtube, à nous suivre sur Twitter, c'est gratuit, à adhérer au Cercle lui-même et au groupe FB. Il est demandé à tous de relayer les messages du Cercle sur les réseaux sociaux et de porter nos invitations aux proches, amis, entourage.

*Adopté à l'unanimité*

### 2. La Campagne d'adhésion par LG Stratégie.

La campagne 2020 n'a pas pu avoir lieu. Le président propose d'en organiser une en 2021. Le CA étudiera les propositions de LG Stratégie

*Adopté à l'unanimité.*

## Présidentielles 2022

Le Président informe l'assemblée qu'à l'initiative de Jacques Garello et de l'ALEPS un collectif libéral de « think-tanks », sociétés savantes et culturelles, verra le jour. Son objectif est de défendre le libéralisme. Le Cercle a accepté d'en faire partie.

## 6. Renouvellement du CA :

Le Président rappelle que :

Lui-même cherche un successeur au poste de président (il est prêt à travailler en binôme et à former un successeur) parce qu'il faut préparer la relève et qu'il n'a pas vocation à être président à vie. Faute de relève, le Cercle peut disparaître. Donc il faut anticiper.

- M. Didier Picot a informé le Président de son souhait de rentrer au CA
- M. et Mme Couture ont informé le président de leur départ du CA.
- Personne ne s'est présenté pour succéder au Président.
- Le président informe l'Assemblée qu'il n'a reçu aucune démission. Il interroge l'Assemblée sur une candidature ou un départ de dernière minute.
- M. Denis Lefebvre annonce qu'il est candidat.

Le président propose :

l'élection de M. Didier Picot et de M. Denis Lefebvre au conseil d'administration,

Sont élus :

Président : Patrick de Casanove, Trésorier : Philippe de Berne Lagarde, Secrétaire Général : Gérard Dupuy

Membres : Diana Dupuy, Vincent Ginocchio, Alain Mathieu, Michel Boyer-Chammard, Claude Goudron. Dominique Boutry et Dominique Boyer Chammard, M. Didier Picot et de M. Denis Lefebvre

Chaque personne est élue à l'unanimité

Le président rappelle que :

Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la spoliation légale peuvent de se faire connaître sur [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com). tout au long de l'année.

## 7 Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses. L'Assemblée Générale est levée à 19h.

## Agenda

Jeudi 06 mai 2020 à 18h30 : Conférence virtuelle Webinaire « Urgence climatique et énergétique ? » par François Gervais.

Mardi 25 mai 2021 15h : Conférence présentielle " La résilience des systèmes de santé" par Patrick de Casanove, UTL de Saint-Jean de Luz à 15h. Inscriptions sur [www.utl-luz.fr](http://www.utl-luz.fr) ou par téléphone au 05 59 26 41 95.

Tous les renseignements seront sur [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

Pour contacter le Cercle : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com) ou au 05 59 45 36 47.

---

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur. Il faut ajouter 15€ à ces montants pour une adhésion couple. Chèque à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).